



## Directeur municipal cabinet du maire > directeur police

-----  
Par politique73

Bonjour,

La ville de Chambéry connaît une grosse pression dans son service de la police municipale. Le directeur de ce service est en arrêt maladie, et le chef à démissionner pour postuler dans une autre commune.

Face à plus aucune direction en place, Monsieur le maire a décider de placer son directeur de cabinet à la fonction de directeur de police municipale. Sur plan juridique es-ce que la commune à le droit de faire cela ou bien et elle est en illégalité; si c'est le cas il serait intéressant de m'indiquer l'article de loi.

Merci de votre compréhension.